**16 Les politiques de l’emploi**

**SYNTHÈSE RÉDIGÉE**

Le marché du travail est rarement équilibré. Des politiques de l’emploi sont mises en place par les pays. Toutefois, les pays de la zone euro sont contraints dans leur choix.

**1 L’équilibre sur le marché du travail**

Le marché du travail est un marché qui peut être équilibré. On parle alors de plein-emploi. Toutefois, les pays connaissent des situations de sous-emploi qui peut s’expliquer par une certaine rigidité de ce marché.

**A** **Un marché équilibré**

Le marché du travail est le lieu de rencontre des demandeurs de travail (les entreprises) et des offreurs de travail (les travailleurs). Comme tout marché, l’offre est une fonction croissante du prix et la demande est une fonction décroissante du prix ; le prix sur le marché du travail étant le salaire.

L’équilibre résulte de la confrontation d’une offre de travail des salariés et d’une demande de travail des employeurs. À l’équilibre, les offreurs et les demandeurs de travail acceptent l’échange à un niveau de salaire (salaire d’équilibre) et pour une certaine quantité de travail (niveau d’emploi d’équilibre).

**B** **Plein-emploi et sous-emploi**

**La situation de plein-emploi**

Le plein-emploi correspond à la situation d’équilibre sur le marché du travail.

Un marché du travail à l’équilibre détermine un salaire et un niveau d’emploi mais il peut y avoir des personnes au chômage. Il s’agit de personnes en situation de chômage frictionnel et de chômage volontaire (personnes qui n’acceptent pas de travailler au salaire d’équilibre).

**La situation de sous-emploi**

La situation de sous-emploi correspond à une situation où des personnes ont un emploi mais à faible durée de travail (temps partiel subi) ou encore certaines personnes qui souhaitent travailler mais sont considérées comme inactives, car elles ne recherchent pas activement un travail.

**Les limites du plein-emploi**

Certains pays sont parvenus en plein-emploi en développant des formes d’emploi atypiques (emploi à temps partiel, à durée très faible, travail indépendant) ; la qualité des emplois est donc affectée. Exemple : le contrat zéro heure en Grande-Bretagne (contrat de travail dans lequel l’employeur ne mentionne aucune indication d’horaires ou de durée minimum de travail).

**C** **La rigidité du marché du travail**

Un marché du travail rigide est un marché sur lequel l’ajustement par le prix (salaire) ou par la quantité de travail n’est pas possible.

Il existe cinq causes principales à la rigidité du marché du travail français :

- l’existence des conventions collectives (accords résultant des négociations entre syndicats d’employeurs et de salariés) ;

- l’obligation pour l’employeur d’engager des négociations salariales annuelles avec les syndicats ;

- les négociations salariales individuelles : il existe des grilles de salaires en fonction des compétences, des formations ;

- l’existence du SMIC ;

- les procédures de licenciement relativement lourdes qui permettent de protéger le salarié mais qui ne permettent pas à l’employeur d’adapter rapidement son effectif au niveau souhaité.

**2 Les politiques actives et passives de lutte contre le chômage**

Les politiques de l’emploi sont des mesures mises en œuvre par les administrations publiques dans le but d’accroître l’emploi et de réduire le chômage. On distingue des politiques actives et passives. Ces politiques luttent contre le chômage structurel.

**A** **Les politiques actives de l’emploi**

Les politiques actives visent à augmenter la demande de travail ou diminuer l’offre de travail.

**Action sur la demande de travail**

Les politiques actives ont pour objectif de créer des emplois par des politiques d’exonération de charges sur les bas salaires. Elles baissent alors le coût du travail pour que les employeurs soient incités à embaucher. Dans ce sens elles agissent sur la demande de travail.

Exemples : exonération de charges sur les bas salaires, réduction des cotisations patronales.

**Action sur l’offre de travail**

Les politiques actives incitent les chômeurs à se former ou à retravailler.

Exemples : dégressivité de l’allocation-chômage pour les cadres, financement de formations pour les chômeurs.

**B** **Les politiques passives de l’emploi**

La politique passive de l’emploi est une politique sociale. Elle répond aux logiques de l’assurance (indemnisation en fonction de cotisations) et de l’assistance (pour les chômeurs sans droits à l’assurance). Elles visent à indemniser les chômeurs. Elles permettent aux personnes sans emploi de faire face financièrement à la période de chômage.

Exemples : assurance chômage en cas de démission, versement de l’ARE.

**C** **Chômage structurel et politiques de l’emploi**

Le chômage structurel est un chômage dû à des problèmes structurels de l’économie, principalement liés à des difficultés d’ajustement du marché du travail.

Seules des réformes structurelles qui relèvent de la politique de l’emploi (actives ou passives) peuvent faire diminuer le chômage structurel.

**3 Les politiques de l’emploi dans le contexte européen**

L’analyse keynésienne nous indique que le chômage serait la conséquence d’une insuffisance de la demande et expliquerait donc le chômage conjoncturel.

Pour lutter contre le chômage conjoncturel, un État peut mettre en œuvre des politiques de relance de la demande en augmentant par exemple les dépenses publiques (mesures budgétaires) ou en assouplissant la politique monétaire.

Dans la zone euro, la politique monétaire est dévolue à la Banque centrale européenne (BCE) et la politique budgétaire fait l’objet d’une surveillance.

Par conséquent, les pays appartenant à la zone euro doivent tenir compte de ces contraintes dans le choix de leur politique d’emploi.